

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 5 mars 2026 à 14h00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 20 février 2026 se sont réunis sous la présidence de M. Franck BRISSET, Maire.

Membres en exercice : 19

Présents :

F. BRISSET, P. LEMARCHAND, K. MELIN, A. LEBOULANGER, V. DALBIN, C. LERÉVÉREND, E. TELLIER, D. LELUBEZ, G. GOURDEL, B. MARTEL et A. VAGNER.

Absents :

G. MARY, F. NAGA, F. LANGRENEZ, C. VANHECKE, G. THOMAS-ROUTIER, V. LEROY, A. LEDANOIS, A. CAPART

Pouvoirs :

G. MARY donne pouvoir à K. MELIN
F. LANGRENEZ donne pouvoir à A. LEBOULANGER
C. VANHECKE donne pouvoir à D. LELUBEZ
V. LEROY donne pouvoir à A. VAGNER

Secrétaire de séance : Virginie DALBIN

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026

Mr le Maire présente l'attribution des subventions des différentes associations et précise que les montants sont annexés dans l'édition réglementaire et intégré automatiquement dans le budget 2026.

Le tableau ci-après présente ces attributions qui ont reçu l'avis favorable des différentes commissions dont elles relèvent.

NOM	ATTRIBUTION FCT	VOTE
APE Collège Lucien GOUBERT	1 000.00	15 pour
APE Ecole Jules FERRY	1 500.00	15 pour
AS Collège Lucien GOUBERT	4 000.00	15 pour
Basket Club Flamanvillais et Pieusais	6 000.00	15 pour
Centre Nautique de Diélette	65 901.00	15 pour
Athlétisme Les Pieux	500.00	15 pour
Club Musculation et Fitness	1 000.00	15 pour
Collège Lucien GOUBERT	33 500.00	14 pour Sauf G. MARY
Corons danse Flamanville	300.00	15 pour
Correspondance et musique	5 000.00	15 pour
Judo Club de Flamanville	5 000.00	14 pour Sauf E. TELLIER

Accusé de réception en préfecture
050-215001843-20260313-26D012-DE
Date de télétransmission : 13/03/2026
Date de réception préfecture : 13/03/2026

La Boule Flamanvillaise	2 700.00	14 pour Sauf K. MELIN
La Hague en Musique	12 000.00	15 pour
Aldyce	30 000.00	15 pour
Canton Jeunes	1 700.00	15 pour
Anciens combattants	1 300.00	15 pour
Sport Twirl Flamanville-Les Pieux	2 000.00	15 pour
Formes et couleurs	200.00	15 pour
Ball-Trap club	200.00	15 pour
Les Fiéffés Musiciens	11 000.00	15 pour
Plaisanciers Port de Diélette	700.00	14 Sauf E. TELLIER
AROS (ancien ECRS 50)	6 000.00	15 pour
Radio Flam	5 500.00	15 pour
ROC	35 000.00	15 pour
Mini flotte Flamanvillaise	300.00	15 pour
Tennis club Siouville	18 000.00	15 pour
Union Sportive Ouest Cotentin - USOC	34 000.00	15 pour
Volleyball Flamanville - Les Pieux	1 000.00	15 pour
O Têtes de l'Art	1 000.00	15 pour
Hague sud plongée	1 000.00	15 pour
TOTAL SUBVENTION DE FCT	253 801.00	

NOM	ATTRIBUTION INV	VOTE
Centre Nautique de Diélette	20 000.00	15 pour
Radio Flam	7 000.00	15 pour
ATTLC Siouville-Hague	1 000.00	15 pour
TOTAL SUBVENTION D'INV	28 000.00	

La subvention attribuée au collège sera imputée au compte 657381.
Les subventions de fonctionnement aux associations seront imputées au compte 65748.
Les subventions d'équipement seront imputées au compte 20421 et amortissable en une fois sur l'exercice 2027.

Vu l'examen de la commission des finances du 10 février 2026,

Après en avoir délibéré et procédé au vote par :

11	Présents
4	Pouvoirs
15	Votants

Le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- Les attributions de subventions proposées,

Accusé de réception en préfecture
050-215001843-20260313-26D012-DE
Date de télétransmission : 13/03/2026
Date de réception préfecture : 13/03/2026

La secrétaire de séance,



V. DALBIN



Le Maire,



F. BRISSET